



## Bon de Commande

## Offre Spéciale pour les adhérents au Club des Acheteurs de prestations intellectuelles

Consultant PAC : Stéphane Maton

Tél : +33 (0)6 34 23 55 22

Email: s.maton@pac-online.com

Date : 10/06/13

Observatoire des Prix	Prix HT (en euros)	Prix TTC (en euros)	Choix
2 Market InSight - Services Applicatifs + Services d'Infrastructures	<b>3 500€</b>	4 186€	<input type="radio"/>
	<i>au lieu de 4 000€</i>		
Base de données + 2 Market InSight	<b>10 000€</b>	11 960€	<input type="radio"/>
	<i>au lieu de 14 000€</i>		

### Conditions générales de vente

Les conditions générales de vente figurent en page 2 de ce bon de commande

### Conditions de règlement

100% à la commande

### Vos coordonnées

Société :

Votre N° de commande interne (PO) :

Prénom, Nom :

Fonction :

Votre N° Intracommunautaire :

Tél :

Email :

Tél. Comptabilité fournisseur :

Adresse :

### A retourner par email ou courrier à :

Pierre Audoin Consultants (PAC)  
Immeuble Actualis - Level 2  
21 boulevard Haussmann - 75009 Paris - France  
Tél : +33(0)1 56 03 67 24  
info-france@pac-online.com

### Tampon, Date et signature :

## CONDITIONS D'UTILISATION DE LA LICENCE SITSI® DE PIERRE AUDOIN CONSULTANTS

1. L'abonnement SITSI® est offert en tant que licence d'entreprise pour une période de 12 mois par Pierre Audoin Consultants (PAC). L'entreprise ayant acheté la licence a droit à un nombre illimité d'utilisateurs et de téléchargements des documents de Pierre Audoin Consultants (PAC). Le client a immédiatement accès à tous les documents disponibles avec la licence achetée dès que Pierre Audoin Consultants (PAC) reçoit le bon de commande avec le numéro de commande correspondant. Dans le cadre de cette licence, les utilisateurs enregistrés avec l'entreprise ayant acheté la licence peuvent télécharger un nombre illimité de documents pendant la durée de validité de la licence. Le paiement intégral est requis au moment de la commande.

2. Si un service SITSI® est momentanément indisponible ou arrêté avant la fin de la période de validité de la licence, Pierre Audoin Consultants (PAC) ne remboursera aucune partie du prix payé dans la mesure où l'entreprise ayant acheté la licence aura déjà bénéficié du plein accès au contenu intégral au moment de l'achat de la licence. Sauf conditions spéciales stipulées en page 1 du bon de commande ou dans notre proposition commerciale, l'abonnement SITSI est à régler intégralement au moment de la commande. Le paiement doit avoir lieu sous 30 jours à partir de la date de la facture. A l'expiration de 30 jours après réception de la facture (date de facture + trois jours d'envoi postal), nous considérons qu'il y a défaut de paiement. Si la facture n'est pas réglée dans un délai supplémentaire de 14 jours, Pierre Audoin Consultants (PAC) est en droit de résilier le contrat sans que le client ne puisse contester cette décision ni réclamer de dommages-intérêts de quelque nature que ce soit. Dans ce cas, Pierre Audoin Consultants (PAC) interdira l'accès au rapports de marché jusqu'à ce que le paiement soit honoré. Dès que Pierre Audoin Consultants (PAC) reçoit les droits de licence, l'accès est ré-ouvert et la période de validité de la licence de 12 mois initialement convenue court à nouveau (à partir de la date d'ouverture d'accès initiale). Si le client ne paie pas ce qu'il doit, Pierre Audoin Consultants (PAC) résiliera le contrat. Dans ce cas, le client devra régler un droit d'utilisation unique correspondant à 50% du droit de licence de 12 mois. Ce droit de licence majoré est dû immédiatement après l'envoi de la facture.

3. Si, pour quelque raison que ce soit, Pierre Audoin Consultants (PAC) ferme définitivement l'accès à SITSI® avant la fin de la période de validité du contrat de 12 mois, le client est en droit de réclamer le remboursement de l'abonnement payé de façon restreinte seulement. Le client peut réclamer un maximum de 50% de l'abonnement qui a été payé. Le montant du remboursement est calculé à partir des 50% de l'abonnement déjà payé moins le droit correspondant aux mois pour lesquels l'accès à SITSI® a déjà été ouvert, un mois entamé étant entièrement dû. (Exemple : résiliation du service SITSI® par Pierre Audoin Consultants (PAC) après 8 mois = 50% : 12 x 4 = USD/GBP/EUR XY remboursés.)

4. Toutes les informations fournies, sous quelque forme que ce soit, sont la propriété de Pierre Audoin Consultants (PAC) et sont protégées dans chaque pays par les lois locales et nationales de propriété intellectuelle. Toutes les informations publiées par Pierre Audoin Consultants (PAC) ou présentées par ses employés sont protégées par des droits d'auteur, qu'elles soient en format papier ou électronique, ou qu'elles figurent sur notre site Internet. Le fait d'oublier de mentionner des droits d'auteur n'altère pas la validité de ces droits d'auteur et n'implique pas que Pierre Audoin Consultants (PAC) autorise la reproduction de ces informations protégées par des droits d'auteur. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise pour un usage externe à des fins commerciales ou non commerciales, sous quelque forme ou moyen que ce soit, électroniquement ou mécaniquement, y compris sous forme de photocopie, d'enregistrement et de stockage dans n'importe quel système de stockage ou de réversibilité, sans le consentement écrit exprès de Pierre Audoin Consultants (PAC).

5. La violation des droits d'auteur de Pierre Audoin Consultants (PAC) peut permettre à Pierre Audoin Consultants (PAC) d'obtenir des dommages-intérêts réels, légaux ou punitifs et de se faire rembourser les frais d'avocat engagés en intentant des actions auprès de tribunaux locaux, nationaux ou internationaux. Pierre Audoin Consultants (PAC) poursuivra en justice quiconque violera ses droits d'auteur. De plus, Pierre Audoin Consultants (PAC) peut être amené à résilier un contrat de licence en conséquence d'une violation des droits d'auteur de Pierre Audoin Consultants (PAC).

6. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise pour un usage externe à des fins commerciales ou non commerciales, sous quelque forme ou moyen que ce soit, électroniquement ou mécaniquement, y compris sous forme de photocopie, d'enregistrement et de stockage dans n'importe quel système de stockage ou de réversibilité, sans le consentement écrit exprès de Pierre Audoin Consultants (PAC).

7. Le présent contenu n'implique d'aucune façon que les informations n'ont pas changé depuis leur publication initiale. Bien que tous les efforts ont été faits pour assurer l'exactitude des informations, Pierre Audoin Consultants (PAC) ne peut être tenu responsable des erreurs et oublis. De plus, Pierre Audoin Consultants (PAC) ne peut être tenu responsable de leur utilisation inappropriée par un tiers. En outre, Pierre Audoin Consultants (PAC) ne peut être tenu responsable que des pertes résultant d'un acte prémédité ou d'une négligence grave de la part de Pierre Audoin Consultants (PAC). En cas de pertes, Pierre Audoin Consultants (PAC) ne peut être tenu responsable que des dommages prévisibles. Pierre Audoin Consultants (PAC) ne peut être tenu responsable des pertes liées à des décisions prises en fonction du contenu de nos recherches ou de tout autre document ou opinion. Les lecteurs sont tenus de vérifier toute information de manière autonome avant de prendre toute décision susceptible d'engendrer une perte financière.

8. Les éventuels frais de déplacement rentrant dans le cadre de la fourniture des services énumérés seront facturés séparément.